



# COMMUNIQUÉ DE LA 61<sup>e</sup> SESSION NATIONALE DU CFMT



**La 61<sup>e</sup> session ordinaire du CFMT s'est tenue à Rungis (94), du 19 au 23 mai 2019.**

## Communication de l'avis du Conseil

En séance plénière, après avoir observé une minute de silence en l'honneur des militaires de l'armée de Terre morts au service de la Nation depuis la dernière session, le Conseil a rendu compte de ses travaux au chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT), représentant la ministre des armées.

Il a d'abord souligné la **préoccupation liée à la réforme des retraites** et **l'importance de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM)**, tant les questions indemnitaires sont transverses et suscitent d'attentes. Si les premiers éléments communiqués sur la réforme des retraites sont plutôt rassurants, le futur système devra marquer la reconnaissance de la nation et garantir le maintien d'un niveau de vie décent. La NPRM devra assurer une **juste équité** et une attention particulière sera à accorder aux formations employées par le ministère de l'Intérieur.

Efficace mais méconnu, le dispositif de reconversion s'adapte en permanence et repose sur un maillage local essentiel. Il doit être appuyé par le commandement de contact, **la reconversion n'étant plus un outil de déflation mais un vecteur de fidélisation.**

Périmés et inadaptés aux évolutions socio-économiques, **les dispositifs de logement et d'hébergement** ont de plus été déséquilibrés par la récente remontée des effectifs. Cela nécessite **un ensemble de mesures variées, complémentaires et ambitieuses.** Certaines propositions ont été faites en ce sens.

**Le nouveau référencement des complémentaires santé et ses effets sont jugés scandaleux.** De cette nouvelle logique concurrentielle et commerciale, il résulte que les offres sont opaques, la qualité de la couverture et le taux d'adhésion des militaires sont en baisse, et la part de l'Etat au financement des mutuelles est de fait drastiquement réduite.

Le conseil s'exaspère des nouveaux retards de transposition de mesures de la fonction publique. Ainsi, **la revalorisation des frais de déplacement temporaire est attendue depuis plusieurs mois.** Il salue la création de la prime de technicité de haute montagne. Mais il souligne que **la nouvelle prime de lien au service devra être bien expliquée** et qu'il sera vigilant sur les volumes dédiés à l'armée de Terre dans la durée.

Concernant le « **plan famille** », le conseil identifie trois priorités : les divorcés et séparés, le handicap et la dépendance, et l'accompagnement de la mobilité.

Par ailleurs, il salue la création de la maison numérique du blessé. Il insiste sur l'importance des bureaux environnement humain (BEH), à subordonner directement au commandement, et souhaite être informé sur les retours d'expérience des cellules d'information et d'accompagnement des familles (CIAF). Dans le domaine du soutien, il pointe à nouveau les problèmes d'habillement et formule une série de propositions. Il s'inquiète des effets de l'externalisation prévue de 73 points d'alimentation mais accueille favorablement les efforts en matière de loisirs.

Le conseil relaie une proposition de gradation de la médaille de protection militaire du territoire (MPMT) et de création d'une agrafe « opérations de sécurité civile ».

Enfin, il émet **un avis favorable avec observations aux projets de décret** sur la concertation et sur le congé du blessé, et propose de travailler à l'avenir sur la condition militaire OME et sur l'accompagnement de situation familiales particulières.

## Synthèse, conclusion et réponses du CEMAT

Le CEMAT **s'est particulièrement reconnu dans les motifs de satisfaction et de préoccupation** identifiés lors des JZT et confirmés par l'avis du conseil. Il note que ces motifs portent sur l'environnement et non sur le cœur de métier. Il partage totalement l'appréciation sur le référencement des mutuelles et estime que le nouveau retard de transposition de mesures de la fonction publique est un mauvais signal.

Il a fait une appréciation de situation sur l'armée de Terre, identifiant comme **points d'attention** les blessés et les familles de décédés, le moral, la réforme des retraites, la NPRM et le système de solde. Il a souligné la nécessité et l'efficacité du dispositif de concertation, et l'importance d'une solide articulation entre concertants et présidents de catégorie.

Les échanges ont porté en grande partie sur la **réforme des retraites.** La prise en compte de la singularité du métier militaire a été réaffirmée. En dépit de préoccupations quant à la complexité du sujet, il n'y a pas lieu d'être fondamentalement inquiet. Les **travaux en cours sur la NPRM** visent un double objectif d'équité et d'intégration des nouveaux schémas familiaux. Il importe dans ces travaux de préserver la notion d'unicité du métier militaire. Enfin, même si des avancées sont à noter, la mise en œuvre du « plan famille » nécessite plus que jamais une coordination étroite avec le service du commissariat des armées.

**Le sergent-chef  
Audrey ALIBERT,  
Secrétaire de session**

*Original signé*

**Le général d'armée  
Jean-Pierre BOSSER,  
Chef d'état-major de l'armée de Terre**

*Original signé*